



Délai d'un créancier pour recouvrer une dette

Par **daisie**, le **23/03/2013 à 13:39**

bonjour, rnje vous explique mon petit soucisrnj'ai fait une demande de divorce en décembre 2009, à l'époque j'avais des dettes en commun avec mon ex-mari .rnen janvier 2010, mon ex-mari ne me donnait plus d'argent pour régler les charges du foyer, et en mai 2010 , mon ex a quitter le domicile conjugal comme un voleur et me laissant seule avec nos deux enfants à charges. ne pouvant faire face aux problèmes , j'ai dut déposer un dossier de surendettement auprès du tribunal. sur ce dossier , une dette de loyer de 3500 euros par l'organisme Alliance c'est une garantie de loyers impayés qui se portait garant pour nous sur le bail. rnLe 1 Juin 2010, le tribunal de nancy a rendu son jugement , et j'ai bénéficié d' un effacement de mes dettes. je pensais que j'étais tranquille, et 2 ans et demi après ce jugement , le créancier Alliance, a commencé a me relancer pour payer cette dette. Aujourd'hui, un huissier m'a apporté une requête en injonction payer auprès du tribunal. pourriez vous me dire ce que je dois faire , je ne touche que 1000 euros de salaire et encore un fils de 20 ans a charge, ma situation n'a pas changé depuisrnje vous en remercie d'avance.

Par **amajuris**, le **23/03/2013 à 13:45**

bjr, rnest-ce que le tribunal a effacé également la dette d'alliance le créancier qui selon ce que je comprends à payé votre dette de loyer ? rnsi oui il faut attendre la décision du tribunal. rncdt

Par **daisie**, le **23/03/2013 à 13:50**

bjr rnla dette d'alliance était sur mon dossier de surendettement , me apparemment , on me dit

que a l'expection de celles dont le prix à été payé au lieu et place des débiteurs par la caution ou le coobligé.